

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET M57



SOMMAIRE

1 - CADRE GENERAL

2 - CONTEXTE LOCAL

3 - RESULTAT DE CLOTURE

4 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

4.1 - Recettes

4.2 - Dépenses

5 - SECTION D'INVESTISSEMENT

5.1 - Recettes

5.2 - Dépenses

6 - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

7 - DETTE

8 - TAUX D'IMPOSITION

9 - PRINCIPAUX RATIOS

10 - EFFECTIFS

1 - CADRE GENERAL

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour toutes les communes de formaliser une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des documents budgétaires.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace les mandats (dépenses) et titres (recettes) émis par la commune sur l'exercice budgétaire 2023.

Le CGCT précise que le compte administratif de l'année N de la commune doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

2 - CONTEXTE LOCAL

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup (CCGPSL) :

La commune de Saint-Mathieu de Trévières fait partie de la CCGPSL qui regroupe 36 communes.

Services mutualisés :

La commune adhère aux services mutualisés suivants :

- Actes notariés et prestation conseil.
- Assistance juridique.
- Observatoire fiscal.
- Mise à disposition des logiciels SIG (système d'information géographique).
- Dématérialisation des actes vers la Sous-Préfecture.
- Prêt de matériel.

Ces services ne sont pas refacturés.

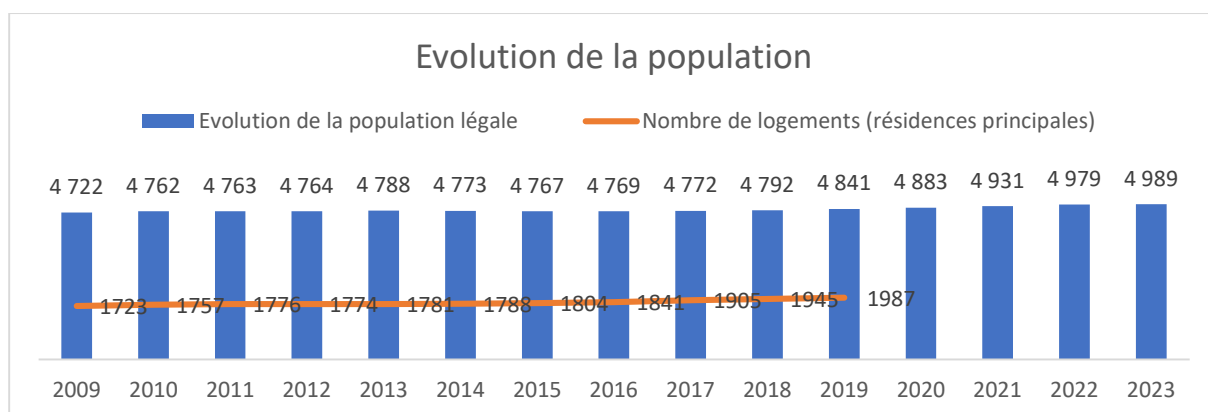
L'aire d'accueil des gens du voyage relève de la compétence intercommunale. Par convention, la commune met à disposition du personnel pour la tenue de la régie, la gestion des entrées/sorties et la surveillance et a perçu à ce titre 15 314 € en 2023. Ce montant est inférieur à 2022, l'aire d'accueil ayant été fermée d'août à décembre 2023.

L'intercommunalité aide les communes sur des projets d'investissement, 30 K€ maximum par an, la commune sollicite ces fonds de concours chaque année. En 2023, le fonds de concours a été perçu pour les travaux de voirie effectués au Cami de las Oliveidas.

La commune de Saint-Mathieu de Tréviars

Elle compte 4 989 habitants au 1^{er} janvier 2023.

Evolution de la population légale (source INSEE)



Entre 2022 et 2023, la population a augmenté de 10 habitants.

Le nombre d'habitants moyen par foyer diminue, il passe de 2.74 en 2009 à 2.44 en 2019.

3 - RESULTAT DE CLOTURE

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les opérations de toutes natures réalisées au cours de l'année.

Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal, qui est approuvé par le Conseil Municipal avant l'approbation du compte administratif.

Le résultat de clôture 2023, approuvé par le Trésorier Municipal, s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISE 2023	4 191 367,86	5 310 948,27	1 119 580,41
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022		295 177,46	295 177,46
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023	4 191 367,86	5 606 125,73	1 414 757,87
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISE 2023	2 070 733,47	2 392 811,72	322 078,25
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022		812 461,11	812 461,11
RESTES A REALISER 2023	879 759,41	243 563,00	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023			1 134 539,36
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023 CUMULE	2 950 492,88	3 448 835,83	

4 - FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au bon fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

4.1 - Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement sont égales à 5 289 553 €, et enregistrent une hausse de 5,6% par rapport à 2022.

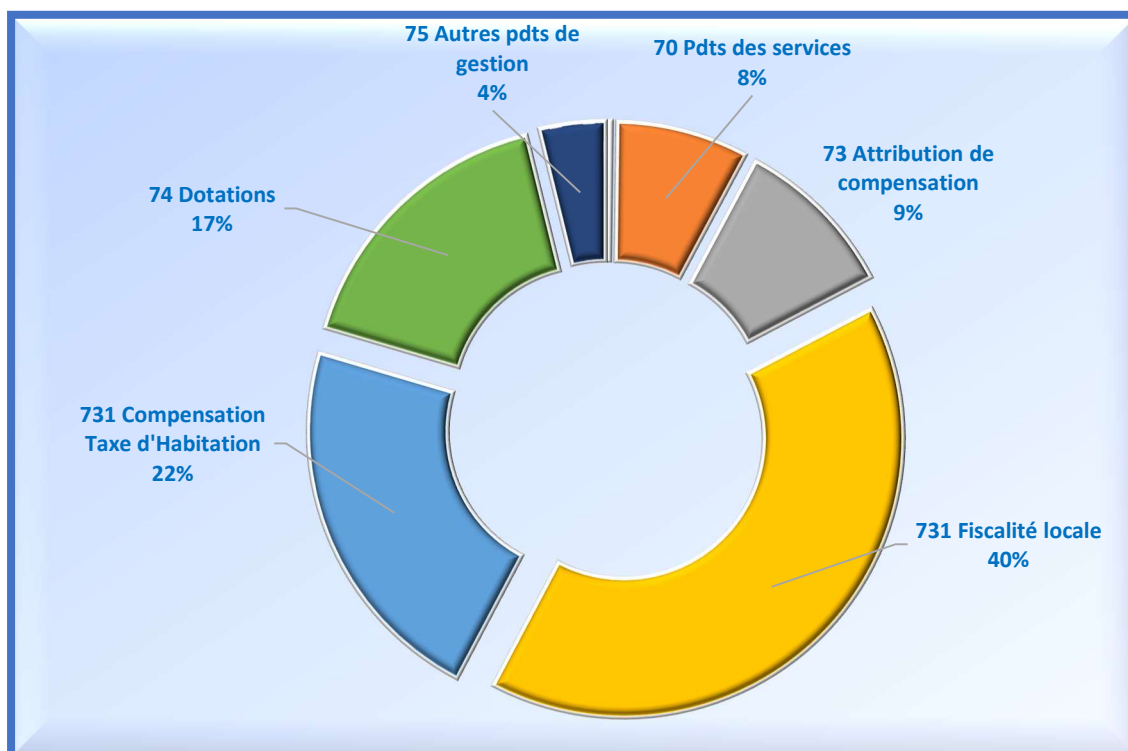
En 2023, les recettes réelles de fonctionnement sont conformes aux prévisions avec une amélioration qui permet d'atteindre un taux de réalisation de 110,8%.

Dans le cadre du passage à la nomenclature M57, le chapitre 73 « impôts et taxes » est scindé en deux chapitres : le chapitre 73 « impôts et taxes », qui contient l'attribution de compensation de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup et le chapitre 731 « fiscalité locale », dans lequel est réparti la fiscalité locale (Taxes Foncières et reversement par l'Etat de l'équivalent de la Taxe d'Habitation qui n'est plus payée par les administrés).

Détail des réalisations par chapitre :

Chap.	Libellé	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023	ECART CA 2022 / 2023
013	Atténuations de charges	39 895	31 000	10 921	-28 974
70	Pdts des services	392 836	349 570	402 577	9 741
73	Impôts et taxes	3 545 616	498 400	501 372	243 929
731	Fiscalité locale		2 953 400	3 288 173	
74	Dotations	843 355	776 500	878 865	35 510
75	Autres pdts de gestion	175 564	161 700	201 897	26 333
Total des recettes de gestion		4 997 266	4 770 570	5 283 804	286 538
76	Pdts financiers	7	0	10	3
77	Pdts exceptionnels	12 213	0	5 739	-6 474
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 009 485	4 770 570	5 289 553	280 067
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	6 006	21 410	21 395	15 389
TOTAL GENERAL		5 015 491	4 791 980	5 310 948	295 457

REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre 013 : les atténuations de charges s'établissent à 10 921 € en 2023. Ces recettes sont variables d'une année sur l'autre car elles dépendent notamment du remboursement des rémunérations de personnel et de la compensation du versement du Supplément Familial de Traitement.

Chapitre 70 : les produits des services affichent un taux de réalisation de 115,2%. Ces recettes sont en augmentation de 2,5%. La fréquentation des activités périscolaires est en hausse de 8% dans les ALSH et de 5% dans les restaurants scolaires et ALP.

Chapitre 73 : ce chapitre est stable et comprend l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

Chapitre 731 : Les impôts et taxes s'établissent à 3 288 173 €, dont le reversement de la Taxe d'Habitation. Les taux d'imposition restant inchangés, la variation est due essentiellement à l'évolution de la revalorisation des bases de l'Etat.

Chapitre 74 : les dotations et participations s'élèvent à 878 865 € avec une augmentation de 4,2% par rapport à 2022. Une augmentation de la Dotation de la Solidarité Rurale et une aide exceptionnelle relative à la révision du PLU expliquent cette hausse.

Chapitre 75 : les produits de gestion courante qui concernent les revenus locatifs affichent un taux de réalisation de 124,9%. Ces recettes propres augmentent de 15% par rapport à 2022. La location de la salle des Familles quant à elle est en augmentation de 23% par rapport à 2022, on note que cet équipement correspond aux besoins exprimés par les Tréviésois.

4.2 - Dépenses

Elles sont constituées par les dépenses liées à l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, l'entretien de la voirie communale, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts, ainsi que les charges liées à la masse salariale.

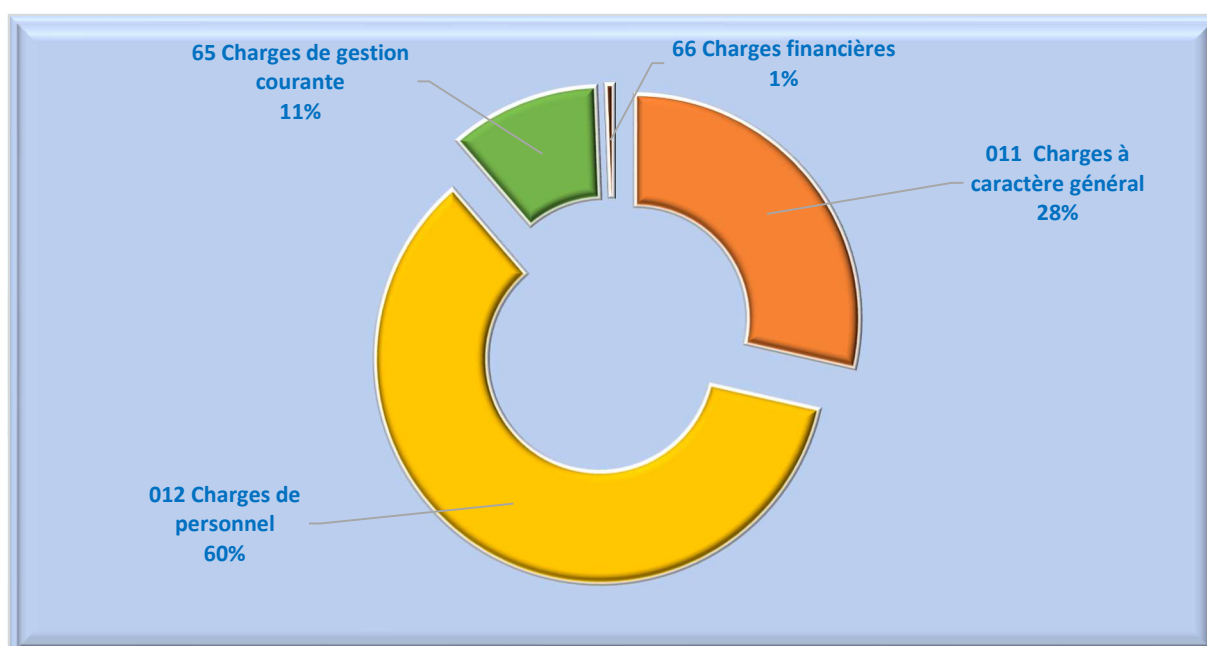
Les dépenses réelles de fonctionnement sont égales à 3 455 902 €, et enregistrent une hausse de seulement 1% par rapport à 2022 quand l'inflation est à 4,9% (source INSEE). L'évolution contenue des dépenses de fonctionnement est rendue possible par une politique volontariste de la majorité municipale visant à assurer une gestion maîtrisée des fonds publics.

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement sont conformes aux prévisions avec un taux de réalisation de 92,1%.

Détail des réalisations par chapitre :

Chap.	Libellé	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023	Ecart CA 2022 / 2023
011	Charges à caractère général	931 463	1 126 930	985 270	53 807
012	Charges de personnel	2 101 031	2 225 127	2 074 221	-26 810
65	Charges de gestion courante	352 778	374 090	370 811	18 033
Total des dépenses de gestion		3 385 272	3 726 147	3 430 301	45 029
66	Charges financières	28 739	20 085	19 991	-8 748
67	Charges exceptionnelles	2 151	2 000	0	-2 151
68	Dotations créances douteuses	4 100	5 610	5 610	1 510
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 420 263	3 753 842	3 455 902	35 639
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	680 444	737 327	735 466	55 022
Total général		4 100 706	4 491 169	4 191 368	90 661

REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre 011 : les charges à caractère général sont en hausse de 5,5% par rapport à 2022 et se sont réalisées à 87,4%. Ce taux de réalisation s'explique par un prévisionnel des coûts énergétiques (combustibles) qui a été moins important que celui annoncé par nos fournisseurs. L'augmentation générale de ce chapitre est liée à l'inflation.

Chapitre 012 : les charges de personnel diminuent de 1,3%, qui s'explique par le départ de plusieurs agents et dont le remplacement n'a pas pu se concrétiser immédiatement.

Chapitre 65 : les charges de gestion courantes sont en augmentation de 4,9%, qui s'explique par une augmentation de la contribution au SDIS de 6%, de l'enveloppe globale des subventions aux associations et l'indemnité de fonction des élus (hausse du point d'indice de 1,5%).

Chapitre 66 : les charges financières sont en baisse, conséquence d'une dette vieillissante.

Chapitre 67 : ce chapitre concerne l'annulation des titres émis sur exercices antérieurs. Aucune annulation n'a été effectuée en 2023.

Chapitre 68 : les dotations pour créances douteuses concernent la provision de 20% des créances de l'année N-2.

5 - INVESTISSEMENT

La section d'Investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours.

Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou développer le patrimoine de la collectivité.

5.1 - Recettes

Détail des réalisations par chapitres :

Chap.	Libellé	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
13	Subventions d'investissement	255 203	722 965	390 004
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 523	7 800	1 399
10	Dotations, fonds divers et réserves	345 372	265 000	408 304
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	856 975	827 057	827 057
Total des recettes réelles d'investissement		1 459 073	1 822 822	1 626 763
040	Opérations d'ordre entre les sections	680 444	737 327	735 466
041	Opérations patrimoniales	146 805	32 803	30 583
Total général		2 286 322	2 592 592	2 392 812
001	Solde d'exécution positif reporté	802 548	812 461	812 461
Total cumulé		3 088 870	3 405 413	3 205 273

En plus de l'autofinancement, les recettes sont constituées de :

Taxe d'aménagement

• 136 689 €

FCTVA

• 271 615 €

Subventions encaissées
auprès de différents
partenaires

- 390 004 €
- Département : voirie av. des Romarins, réhabilitation du centre ancien, agrandissement locaux tennis.
- Etat : cour Oasis.
- Agence de l'Eau : cour Oasis.
- CCGPSL : voirie Cami de Las Oliveidas

5.2 - Dépenses

Il s'agit de toutes les dépenses qui font varier la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité, notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Détail des réalisations par chapitres :

Chap.	Libellé	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
20	Immobilisations incorporelles	114 953	386 215	82 135
204	Subventions d'équipement versées	959	141 141	74 083
21	Immobilisations corporelles	868 088	2 186 732	1 523 184
23	Immobilisations en cours	706 007	884 431	3 809
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 400	1 000	0
1641	Emprunts et dettes assimilées (rembst)	425 730	347 669	334 624
165	Dépôts et cautionnements reçus	462	0	921
Total des dépenses réelles d'investissement		2 123 599	3 947 189	2 018 755
040	Opérations d'ordre entre les sections	6 006	21 410	21 395
041	Opérations patrimoniales	146 805	32 803	30 583
Total cumulé		2 276 410	4 001 402	2 070 733

Les dépenses d'équipement s'élèvent à **1 683 211 €** et se répartissent par opérations comme suit :



6 - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement brute qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette, s'élève à : **1 859 251 €**.

Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette du budget de l'exercice.

La capacité d'autofinancement nette qui correspond à la capacité d'autofinancement brute amputée du remboursement du capital de la dette, s'élève à : **1 524 627 €**.

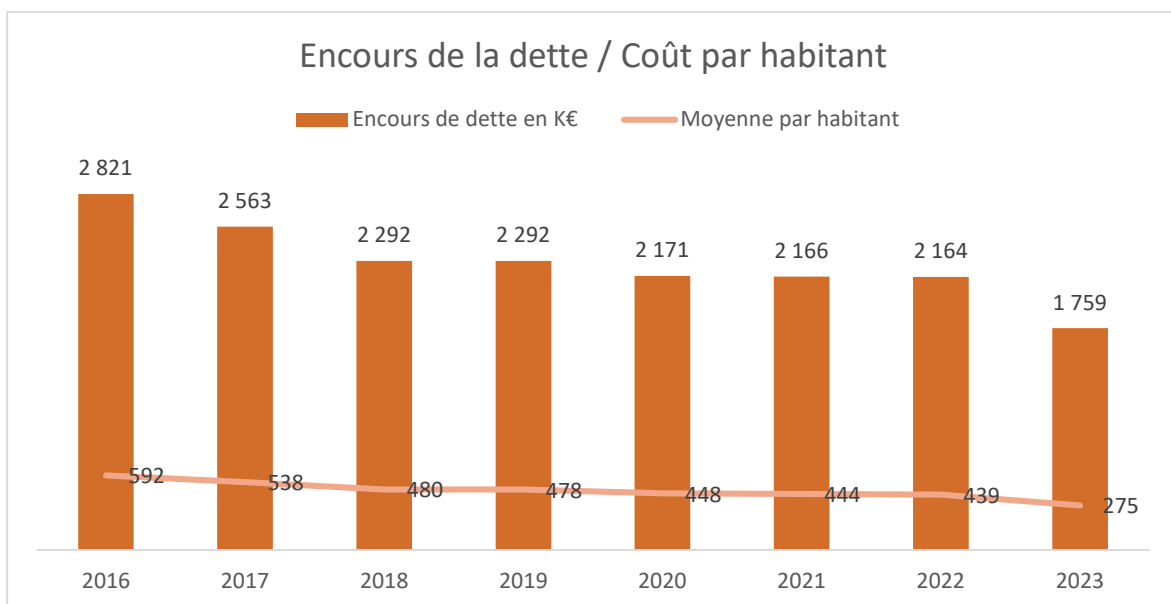
Elle constitue une partie des fonds propres qui permettent de financer les investissements sans recourir à l'emprunt.

Le niveau de la CAF brute témoigne d'une santé financière saine. Elle est équivalente à 5 fois le remboursement du capital.

7 - DETTE

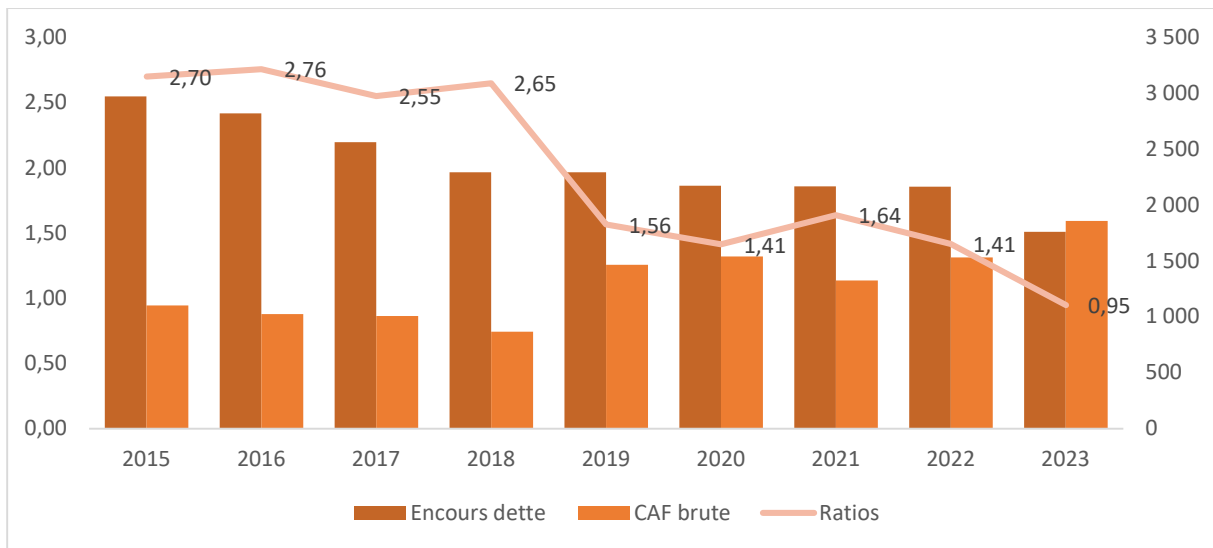
La collectivité continue de mener une politique volontariste et efficace de gestion de sa dette qui a permis de procéder à un désendettement.

Evolution de la dette :



La dette se situe à **275 €** par habitant.

Encours de dette / CAF brute en K€ / ratios :

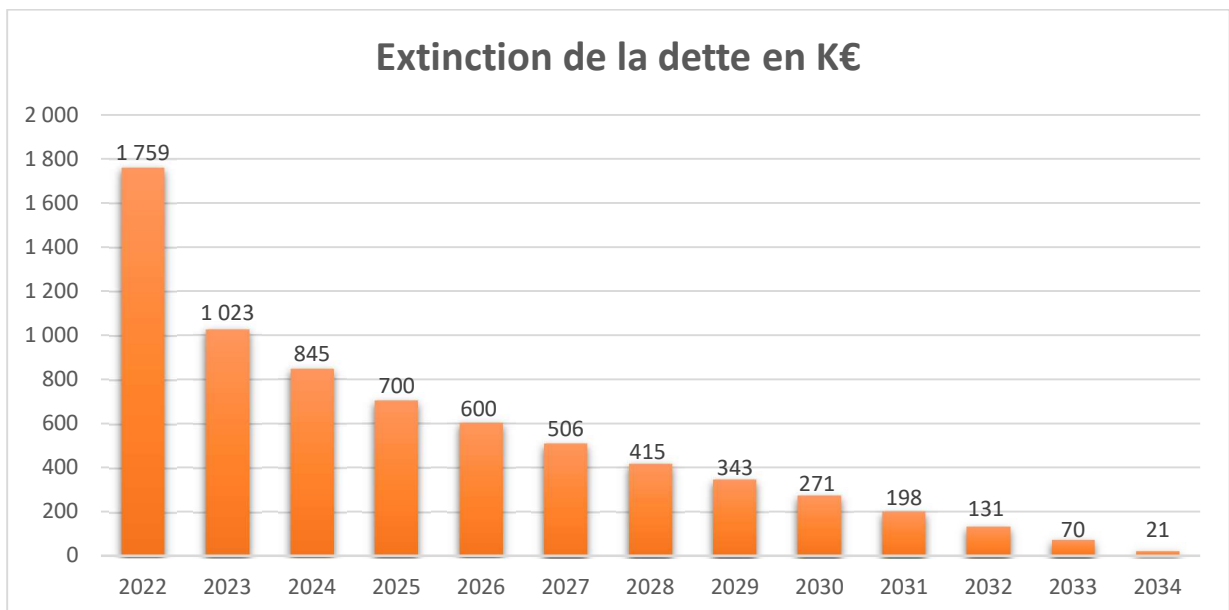


Le ratio de désendettement correspond au nombre d'années nécessaires pour rembourser l'intégralité de son stock de dette via le volume de l'épargne financière brute.

Le ratio de la commune se positionne à 0,95 an, soit un niveau inférieur à la capacité de désendettement moyenne des collectivités de même strate qui est de 4,4 ans.

Extinction de la dette :

L'extinction de la dette sur les années futures, sans souscription d'un nouvel emprunt, serait la suivante :



8 - TAUX D'IMPOSITION

Taxe Foncière Bâti

46,09

Taxe Foncière Non Bâti

106,09

TH sur les résidences secondaires

15,40

Les taux d'imposition 2023 restent inchangés et ce depuis 2001.

Les bases d'imposition sont déterminées par les services fiscaux.

9 - PRINCIPAUX RATIOS

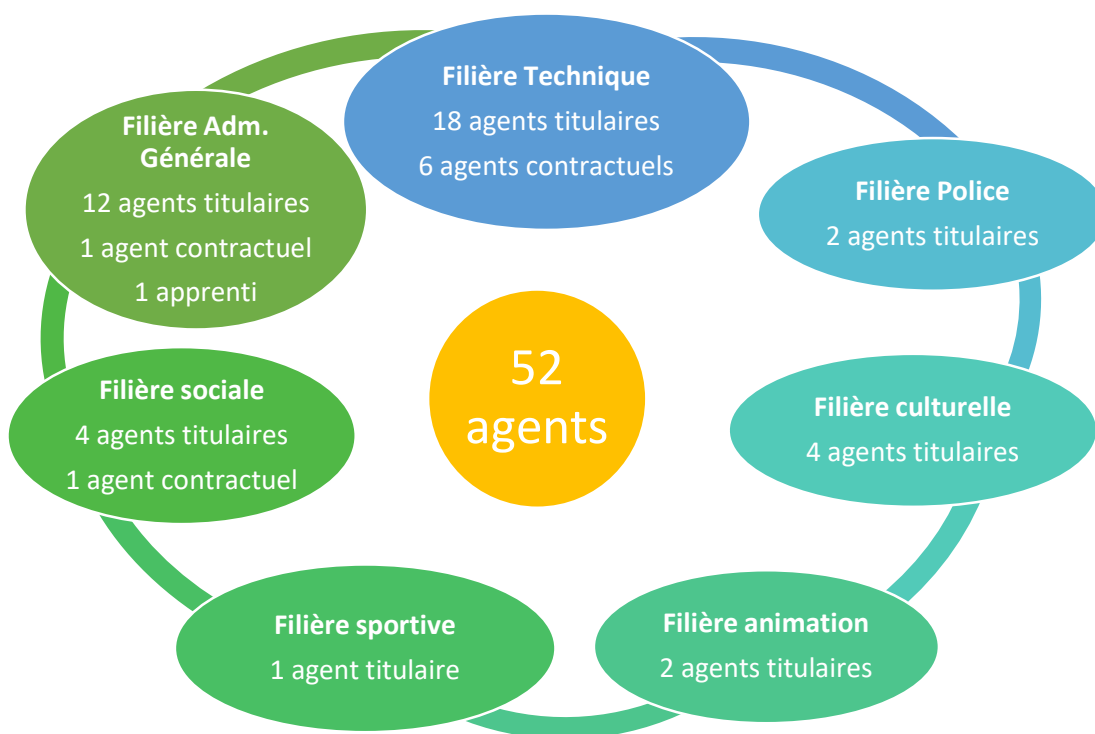
Ratios	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (source DGCL)
Dépenses réelles de fonctionnement / population	693	916
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 060	1 125
Dépenses d'équipement brutes / population	337	351
Encours de la dette / population	275	741
DGF / population	133	156

Ces ratios témoignent de la gestion responsable de la collectivité dont les recettes et la DGF sont inférieures à la moyenne nationale de la strate.

C'est grâce à un faible niveau d'endettement et une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement qu'il est possible d'effectuer des dépenses d'équipement élevées.

10 - EFFECTIFS

Les effectifs présents au 31 décembre 2023 totalisent **52** agents : **43** agents titulaires et **8** agents contractuels et **1** apprenti



Parmi la filière technique, **11** agents sont affectés aux écoles.